



# SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Somme"



## **FONDS DE SOLIDARITÉ**

PRANCY PROPERTY AND

Données au 14/01/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

#### Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 11 951 253 556 euros

Nombre d'aides : 6 354 742

Nombre d'entreprises : 1 909 880

## Niveau Régional : Hauts-de-France

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 637 461 696 euros

Nombre d'aides: 344 647

Nombre d'entreprises : 108 100

# Niveau Départemental : Somme

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 56 472 268 euros

Nombre d'aides: 31 639

Nombre d'entreprises : 10 240



## PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

PRINC ANC

Données au 01/01/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data gouv.fr

#### Niveau National

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 130 040 705 574 euros

Nombre de prêts : 638 034

## Niveau Régional : Hauts-de-France





Montant total: 7 726 588 763 euros

Nombre de prêts : 38 029

# Niveau Départemental : Somme

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 498 125 510 euros

Nombre de prêts : 3 394



# REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 10/12/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

#### Niveau National

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 3 199 614 200 euros

Nombre de reports : 96 694

## Niveau Régional : Hauts-de-France





Montant total: 311 522 017 euros

Nombre de reports : 5 704

# Niveau Départemental : Somme

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 10 396 525 euros

Nombre de reports : 463



# **AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS**



Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

#### Niveau National





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

## Niveau Régional : Hauts-de-France





Montant total: 62 451 226 euros

Nombre d'aides: 77 625

# Niveau Départemental : Somme

Top 10 des aides CPSTI ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 6 292 930 euros

Nombre d'aides: 7 879



# **ACTIVITÉ PARTIELLE**



Données au 08/12/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les données utilisées proviennent de la DARES

#### Niveau National



## Niveau Régional : Hauts-de-France

